

que le bill visant à modifier la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes soit lu aujourd'hui pour la première fois de sorte que les députés en soient saisis.

• (2.10 p.m.)

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, cela nous va.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre des Transports) demande à déposer le bill C-182, concernant les taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et son impression est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES EMPLOYÉS ET BUREAUX DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Question n° 1147—**M. Macquarrie:**

1. Depuis juillet 1968, combien d'employés ont été affectés au ministère des Communications, venant a) du ministère des Postes, b) du ministère des Transports, c) des autres ministères fédéraux, d) de l'extérieur de la Fonction publique?

2. En plus des locaux occupés le 31 juillet 1968 par le ministère des Postes et les services d'autres ministères désignés pour être transférés au ministère des Communications, quelle superficie de locaux le gouvernement a-t-il l'intention d'allouer au ministère des Communications et quelle partie de ces locaux devra être obtenue a) par achat, b) par location, c) par construction et, dans chaque cas, à quel prix?

3. Jusqu'à ce jour, combien le gouvernement a-t-il dépensé pour l'installation du ministère des Communications?

4. Jusqu'à ce jour, à combien s'élèvent les dépenses (de tous les ministères fédéraux) engagées dans le programme envisagé de télécommunications par satellite et quels ont été les montants dépensés pour a) l'élaboration du Livre blanc *Un système domestique de télécommunications par satellite pour le Canada*, b) le groupe de planification des télécommunications, y compris le coût, jusqu'à l'automne de 1968, du groupe spécial chargé de l'enquête sur les possibilités qui existent en Europe pour la fabrication des éléments constituants, c) la rédaction du rapport MacIntosh, d) la rédaction des rapports techniques de RCA Victor et *Northern Electric*?

5. Quand a-t-on l'intention de déposer le rapport MacIntosh?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. a) Aucun; b) 760; c) 547; d) Aucun.

2. Le ministère des Travaux publics, d'accord avec le ministère des Communications, [L'hon. M. Macdonald.]

juge que les locaux à bureaux supplémentaires d'une superficie approximative de 45,300 pieds carrés devront être fournis et seront probablement obtenus par location à un loyer annuel approximatif de \$207,600 et que d'autres locaux à bureaux d'une superficie approximative de 11,865 pieds carrés seront probablement disponibles dans des immeubles de la Couronne à un coût d'environ \$56,360.

Il n'y a pas d'autres locaux à bureaux prévus pour le ministère des Communications par achat.

3. \$6,400.

4. a) \$19,170; b) \$133,500.

En plus de a) et b) en 1966-1967 le ministère des Transports fit effectuer des études préliminaires pour un montant de \$156,970. c) \$8,391; d) Au 14 janvier 1969, les dépenses au titre de l'étude relative à la mise au point, à la réalisation et à l'exploitation d'un système national de télécommunications par satellite faites par: (i) la RCA Victor, s'élevaient à \$175,000; (ii) la Northern Electric, s'élevaient à \$184,000.

5. Au cours de l'élaboration de sa ligne de conduite concernant les télécommunications par satellites, le gouvernement a fait préparer un certain nombre de mémoires et de communications confidentiels. Le gouvernement déterminera en temps opportun les documents qu'il est dans l'intérêt du public de publier.

LES RICHESSES SOUS-MARINES DE LA BAIE D'HUDSON

Question n° 1242—**M. Fortin:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de donner son accord à l'entente intervenue entre l'Ontario, le Manitoba et le Québec concernant les frontières de partage des richesses sous-marines de la Baie d'Hudson?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Les frontières des provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba en ce qui concerne la baie d'Hudson ont été définies par les lois de 1912 sur l'extension des frontières de ces provinces. Ces lois ont défini chaque frontière comme «suivant le littoral de la dite baie». Aucune modification à ces lois n'est présentement à l'étude.

LES COMPTES EN SUSPENS AU NOM D'INDIENS

Question n° 1276—**M. Simpson:**

1. A compter du 1^{er} janvier 1969, quelle somme le gouvernement canadien possédait-il dans des comptes en suspens, a) au nom d'Indiens, b) au nom de bandes indiennes?

2. Sur quelle proportion de cette somme gardée dans des comptes d'ordre, a) au nom d'Indiens, b) au nom de bandes indiennes, versait-on des intérêts?

3. Quel taux d'intérêt a-t-on payé?